

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 8 juin 2020 à 19h30 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance par visioconférence.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

20-06-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

Correspondances

6. Projet de mise à niveau des sentiers pédestres au mont Adstock : réception d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);
7. Projet d'inventaire des plantes aquatiques dans les lacs à la Truite et Bolduc : réception d'une aide financière au Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;
8. Dépôt d'une pétition relative à une problématique sur la route du Petit-13^e-Rang et la route Bélonie;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

9. Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2020;
10. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2020;
11. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mai 2020;
12. États financiers vérifiés au 31 décembre 2019 : présentation des faits saillants;
13. Adoption du règlement numéro 262-20 décrétant une dépense de 5 081 700 \$ et un emprunt de 5 081 700 \$ pour des travaux de réfection de chaussées sur l'ensemble du territoire;

Aménagement, urbanisme et environnement

14. Adhésion à titre de membre du RAPPEL- Coopérative de solidarité en protection de l'eau : autorisation de dépense;
15. Projet d'inventaire des plantes aquatiques aux lacs à la Truite et Bolduc : octroi d'un mandat;
16. Projet d'éradication du myriophylle à épis par arrachage manuel dans le lac du Huit : octroi de mandat;

Travaux publics et voirie

17. Barrage du lac du Huit : octroi d'un mandat de services professionnels;
18. Vidange des trappes à sédiment : octroi d'un contrat;
19. Réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie - projet de déphosphatation : dépôt des soumissions et octroi du contrat;

Sécurité publique

20. Achat d'un ventilateur électrique : autorisation de dépense;
21. Recommandation d'embauche d'un pompier volontaire;

Loisirs, culture et vie communautaire

22. Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie : décision suite à l'analyse des soumissions;

Affaires diverses

23. Réouverture des parcs municipaux;
24. Période de questions;
25. Informations générales;
26. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-178

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

Correspondances

PROJET DE MISE À NIVEAU DES SENTIERS PÉDESTRES AU MONT ADSTOCK : RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une aide financière de 119 994.58 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour la mise à niveau des sentiers pédestres au mont Adstock.

PROJET D'INVENTAIRE DES PLANTES AQUATIQUES DANS LES LACS À LA TRUITE ET BOLDOC : RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SUBVENTION – AMÉLIORATION DES COURS D'EAU DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une aide financière de 3 000 \$ dans le cadre du Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches pour la réalisation d'un inventaire des plantes aquatiques dans les lacs à la Truite et Bolduc.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION RELATIVE À UNE PROBLÉMATIQUE SUR LA ROUTE DU PETIT-13^E-RANG ET LA ROUTE BÉLONIE

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une pétition concernant une demande pour la correction d'une problématique sur la route Bélonie et sur la route du Petit-13^e-Rang.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

20-06-179

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2020

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de mai 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-180

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2020

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 257 823.83 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MAI 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mai 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

20-06-181

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 : PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS

Monsieur le Maire présente les faits saillants du rapport de la vérificatrice externe concernant les états financiers vérifiés au 31 décembre 2019.

Le budget adopté [le 17 décembre 2018 était de 5 671 268 \$], selon les normes de présentation comptable, il était de l'ordre de 5 581 932 \$ et selon les états financiers non-consolidés, la Municipalité a réalisé des revenus pour 5 634 259 \$. Les charges totales pour l'année se terminant au 31 décembre 2019 ont été 6 264 258 \$ avant la conciliation, les amortissements et les différentes affectations.

Plus du trois quarts des revenus proviennent de la taxe foncière et le tiers des dépenses sont affectées à la voirie. Aux revenus, il faut notamment soustraire 1 235 218 \$ en immobilisations qui sont amorties. Le remboursement de la dette à long terme est de 132 735 \$, soit un peu plus que 2 % du budget de la Municipalité. L'actif financier cumulé de la Municipalité est stable et se chiffre à 19 613 502 \$. Finalement, l'excédent de fonctionnements se chiffre donc cette année à 53 830 \$.

Le conseil municipal a mis en application les mesures suggérées soit l'amélioration des suivis des projets, la reddition des comptes suite aux subventions, l'analyse de l'information financière, la séparation de certaines tâches au niveau administratif, la récupération des taxes à la consommation en révisant le pourcentage d'utilisation commerciale de nos bâtiments. Cela s'est avéré fructueux, car le rapport de la vérificatrice en témoigne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de publier les faits saillants dans le journal local L'Arrivage et sur le site Internet de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-182

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 262-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 081 700 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 081 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU que des travaux de réfection de chaussées seront réalisés sur la route du Lac-Saint-François, la route du Lac-du-Huit, la route du 14^e Rang, le 14^e Rang, le 10^e Rang, la route Bélonie, le 9^e Rang, le chemin de la Grande-Ligne, le rang Turgeon, le chemin Sacré-Cœur Est et le chemin Sacré-Cœur Ouest ainsi que la disposition du pavage;

ATTENDU que deux demandes d'aide financière ont été déposées au Programme d'aide à la voirie locale, une dans le volet Redressement des infrastructures routières locales et l'autre dans le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

ATTENDU que ce règlement d'emprunt selon l'article 1061, alinéa 4 du code municipal n'est soumis qu'à l'approbation du ministre vu qu'il a pour seul objet la réalisation de travaux de voirie et que la taxation sera entièrement supportée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 262-20 décrétant une dépense de 5 081 700 \$ et un emprunt de 5 081 700 \$ pour des travaux de réfection de chaussées sur l'ensemble du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

20-06-183

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DU RAPPEL- COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN PROTECTION DE L'EAU : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que l'adhésion à titre de membre du RAPPEL - Coopérative de solidarité en protection de l'eau permet l'accès à des tarifs préférentiels sur les biens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 200 \$ pour adhérer à titre de membre du RAPPEL-Coopérative de solidarité en protection de l'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-184

PROJET D'INVENTAIRE DES PLANTES AQUATIQUES AUX LACS À LA TRUITE ET BOLDUC : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la Municipalité a reçu une aide financière de 3 000 \$ dans le cadre du Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches pour la réalisation d'un inventaire des plantes aquatiques dans les lacs à la Truite et Bolduc;

ATTENDU l'offre de services du RAPPEL-Coopérative de solidarité en protection de l'eau datée du 11 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer un mandat de 6 070 \$, taxes en sus, au RAPPEL-Coopérative de solidarité en protection de l'eau pour la réalisation d'un inventaire des plantes aquatiques dans les lacs à la Truite et Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-185

PROJET D'ÉRADICATION DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS PAR ARRACHAGE MANUEL DANS LE LAC DU HUIT : OCTROI DE MANDAT

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 24 500 \$ dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec pour l'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit;

ATTENDU qu'une partie des travaux d'arrachage seront réalisés cette année;

ATTENDU que la Fondation de la faune exige la réalisation d'une carte thématique pour la localisation des frayères potentielles à doré et des herbiers de myriophylle à épis au lac du Huit;

ATTENDU les offres de services du RAPPEL-Coopérative de solidarité en protection de l'eau datées respectivement du 12 mai et 1^{er} juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de 9 321 \$, taxes en sus au RAPPEL- Coopérative de solidarité en protection de l'eau pour la réalisation des travaux d'arrachage manuel des tiges de myriophylle à épis au lac du Huit par des plongeurs certifiés;
- d'octroyer un mandat de 495 \$, taxes en sus, au RAPPEL- Coopérative de solidarité en protection de l'eau pour la réalisation d'une carte thématique pour la localisation des frayères potentielles à doré et des herbiers de myriophylle à épis au lac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

20-06-186

BARRAGE DU LAC DU HUIT : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU la volonté du conseil municipal et du milieu de procéder éventuellement à la réfection du barrage du Lac-du-Huit, opéré par l'APEL-du-Huit;

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Miroslav Chum, inc. datée du 11 mai 2020 pour la réalisation de l'étude de sécurité du barrage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Miroslav Chum inc. au montant de 17 604 \$, taxes en sus pour la réalisation de la mise à jour de l'étude de sécurité du barrage du Lac-du-Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-187

VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENT : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU l'installation de plusieurs trappes à sédiments pour diminuer l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les fossés de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y environ 70 trappes à faire vidanger;

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Naturive datée du 1^{er} juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'attribuer le mandat de la vidange des trappes à sédiments à la firme Naturive pour un montant de 128.99 \$, taxes en sus par trappe vidangée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-188

RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE - PROJET DE DÉPHOSPHATATION : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour le projet de déphosphatation sur le réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (sans taxes)
Cité Construction TM inc.	233 590.92 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	258 050.00 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'octroyer le contrat des travaux reliés au projet de déphosphatation sur le réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cité Construction TM inc. au montant de 233 590.92 \$, taxes en sus. Les derniers seront pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

20-06-189

ACHAT D'UN VENTILATEUR ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE;

ATTENDU la nécessité d'acquérir un ventilateur électrique pour le Service de sécurité incendie afin d'améliorer les interventions auprès des propriétaires impactés lors d'un sinistre;

ATTENDU la contribution financière de 3 000 \$ de la Boulangerie Saint-Méthode pour l'achat de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser une dépense de 6 848 \$, taxes en sus pour l'achat d'un ventilateur électrique pour le Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-06-190

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU l'intérêt et les compétences de monsieur Rémi Rodrigue, citoyen d'Adstock;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Daniel Couture, directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'embaucher Rémi Rodrigue à titre de pompier volontaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

20-06-191

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SAINT-DANIEL ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : DÉCISION SUITE À L'ANALYSE DES SOUMISSIONS

ATTENDU que le 28 avril 2020 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres public pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité a reçu 7 soumissions;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme présente un dépassement important du budget réservé à ce projet;

ATTENDU que la patinoire de Sacré-Cœur-de-Marie a déjà été démantelée suite aux travaux de réfection de la cour de l'école La Source;

ATTENDU que l'aide financière est toujours disponible pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de rejeter les soumissions reçues dans le cadre du projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;
- de revoir les paramètres du projet afin de permettre la réalisation du projet dans les principes budgétaires du conseil municipal;
- de lancer un nouvel appel d'offres pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

20-06-192

RÉOUVERTURE DES PARCS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en raison de la pandémie du COVID-19, la Municipalité a dû procéder à la fermeture temporaire des parcs municipaux;

ATTENDU les nouvelles directives du gouvernement visant à permettre la réouverture des parcs municipaux;

ATTENDU que la Municipalité souhaite offrir ses infrastructures à sa population tout en sensibilisant les usagers au respect des consignes de sécurité toujours en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de procéder à la réouverture des parcs municipaux à partir du 9 juin 2020. Il est également recommandé aux citoyens d'apporter leur propre désinfectant pour l'utilisation des équipements avant et après la visite au parc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne

INFORMATIONS

Les camps de jour se dérouleront du 29 juin au 14 août 2020.

20-06-193

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu de lever la séance à 20h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin